

POLITIQUE DE VIOL-SECOURS. EN MATIÈRE DE GESTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

1. PORTÉE

Viol-Secours reconnaît l'importance de protéger les renseignements personnels et s'engage à respecter toutes les lois et tous les règlements applicables en matière de protection des renseignements personnels et ainsi protéger la confidentialité des renseignements des employés, partenaires, bénévoles, utilisatrices de services, donateurs et des clients.

Nous avons adopté cette politique afin de définir la manière dont nous recueillons, enregistrons, utilisons, protégeons et communiquons les renseignements personnels.

Finalement, cette politique reflète les exigences imposées par les lois fédérales et provinciales en vigueur au Canada, mais également nous conformer aux attentes de nos employés et de nos partenaires face à la protection de leurs données personnelles.

2. PERSONNES CONCERNÉES PAR CETTE POLITIQUE

Cette politique vise principalement :

- Les employés
- Les personnes sollicitant un emploi
- Les partenaires de l'organisme
- Les donateurs
- Les bénévoles
- Les utilisatrices des services
- Les personnes qui naviguent sur le site internet <https://violsecours.qc.ca>

3. RENSEIGNEMENTS PERSONNELS RECUEILLIS

En vertu de la loi, un renseignement personnel se définit comme étant : tout renseignement personnel qui porte sur une personne physique nous permettant de l'identifier.

Les renseignements personnels recueillis par l'organisme peuvent notamment comprendre les informations suivantes :

- Renseignements pour vous identifier (nom, prénom, adresse postale, courriel, numéro de téléphone)
- Renseignements pour vous authentifier (NAS, NAM, permis de conduire, date de naissance, etc.)
- Renseignements financiers (source de revenus, spécimen de chèques, numéro de compte, institutions bancaires, etc.)
- Images et photographies

Viol-Secours vous invite à signaler tout changement dans les renseignements personnels qui vous concernent.

4. FAÇONS DE RECUEILLIR DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Nous pouvons recueillir des renseignements personnels de différentes façons :

- Par téléphone
- En personne
- À l'aide de formulaires
- À l'aide d'interfaces numériques sécurisées

Viol-Secours collecte vos renseignements personnels seulement s'il dispose des bases juridiques requises. Parmi ces bases juridiques, nous retrouvons :

- L'obtention d'un consentement (verbal ou écrit)
- La signature de formulaires
- L'exécution d'un contrat ou d'une entente
- Le respect des règles fiscales en vigueur
- Des intérêts légitimes

5. ENREGISTREMENT, CONSERVATION, PROTECTION ET COMMUNICATION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

a. Enregistrement :

Les renseignements personnels recueillis sont enregistrés à différents endroits, notamment sur des serveurs sécurisés de l'organisme, chez des partenaires institutionnels (institutions financières, plateformes sécurisées de transactions bancaires, etc.) et dans nos systèmes internes de gestion de viol-Secours.

b. Protection :

Pour nous assurer que ces renseignements sont protégés, Viol-Secours a mis en place certains procédés et contrôles, tels que :

- Recours à des installations sécuritaires et à des outils et pratiques conformes aux lois en vigueur
- Instauration de politiques et de contrôles internes
- Formation aux employés
- Limitation de l'accès aux renseignements personnels

c. Conservation

Viol-Secours se conforme aux lois et règlements en matière de conservation et destruction des documents. En conséquence, Viol-Secours conserve ceux-ci tant et aussi longtemps que ces renseignements sont nécessaires à des fins légales, réglementaires ou administratives, ou aux fins d'audit ou requis pour les activités de l'organisme en respect avec la réglementation.

d. Communication des renseignements personnels à des tiers

Viol-Secours n'utilise et ne communique pas les renseignements personnels à des fins autres que celles pour lesquelles ils ont été recueillis à moins que la personne concernée n'y consente ou que la loi ne l'exige.

Viol-Secours exige que les tiers fournisseurs respectent la confidentialité ainsi que toutes les exigences prévues dans les lois et règlements applicables en matière de confidentialité. Une vérification de leur conformité en matière de protection des renseignements personnels est toujours préalablement faite. Ces tiers ne peuvent se servir des renseignements personnels qu'aux fins précises auxquelles nous les leur fournissons.

6. DROITS EN RELATION AVEC LES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

a. Accès à vos renseignements personnels :

Toute personne a le droit d'examiner ses renseignements personnels qui sont en notre possession et d'en demander une copie.

b. Correction et mise à jour de vos renseignements personnels :

Vous pouvez nous demander de corriger ou de mettre à jour vos renseignements personnels à tout moment si vous constatez qu'ils sont inexacts.

c. Objection ou limitation au traitement de vos renseignements personnels :

Vous pouvez nous demander de cesser d'utiliser la totalité ou une partie de vos renseignements personnels ou de limiter la manière dont nous les traitons, sous réserve des exceptions mentionnées au paragraphe g) ci-dessous.

d. Effacement de vos renseignements personnels :

Vous pouvez demander à Viol-Secours d'effacer des renseignements personnels dans certaines circonstances, sous réserve des exceptions mentionnées au paragraphe g) ci-dessous.

e. Refus ou retrait de votre consentement

Vous avez toujours le choix de ne pas donner votre consentement à la collecte, à l'utilisation et à la communication de renseignements personnels vous concernant ou de le retirer subséquemment. Si vous choisissez de ne pas le donner ou de le retirer, il se peut que nous ne soyons pas en mesure de poursuivre les services et/ou notre relation d'affaires dans le cas de partenaire et pour les employés/candidats, ne pas être en mesure de vous embaucher, de vous garder ou de vous procurer des avantages.

f. Exercices de vos droits et limitation

Si vous voulez exercer l'un de ces droits, veuillez faire parvenir votre requête par écrit à l'attention du Comité de la protection des renseignements personnels à l'adresse courriel suivante : directrice@violsecours.qc.ca ou par courrier à l'adresse : 3293 1re Av., Québec, QC G1L 3R2. Une réponse à toute demande sera produite dans un délai de trente (30) jours suivant sa réception.

g. Plainte

Viol-Secours est responsable des renseignements personnels sous sa garde et a désigné un responsable de la protection de la vie privée qui est chargé d'assurer le respect de la Loi 25 modernisant les dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels applicables dans la province de Québec, Canada. Pour toutes préoccupations, demandes ou plaintes concernant cette politique en matière de



protection de renseignements personnels, veuillez communiquer avec la responsable de la confidentialité, Julie Tremblay, par courriel à directrice@violsecours.qc.ca ou par courrier à :

Responsable de la protection des renseignements personnels

Julie Tremblay

3293 1re Av., Québec, QC G1L 3R2

7. QUESTIONS ET COMMENTAIRES

Si vous avez des questions ou des suggestions sur la présente politique sur la gestion des renseignements personnels ou sur la manière dont nous utilisons vos renseignements personnels, veuillez contacter Viol-Secours.